



ARRETE MUNICIPAL N° 2025/54

Portant désignation des référents communaux pour la réforme de l'apostille et de la légalisation

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1^{er} du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

ARRÊTE

Article 1 : Les personnes nommées ci-dessous sont désignées en qualité de référents communaux pour la réforme de l'apostille et de la légalisation :

- Madame Delphine OLLIVIER, officier d'Etat-Civil,
- Madame Isabelle CLOAREC, officier d'Etat-Civil,
- Madame Marie-Kelly MOULLEC, officier d'Etat-Civil.

Article 2 : Les référents auront pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis par courriel à l'adresse dédiée : apostille.mairie@notaires.fr.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « *Télérecours citoyens* » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau, le 6 mars 2025,


Laurence CLAISSE


Certifié exécutoire

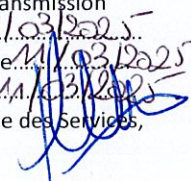
Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 11/03/2025

Et de la publication, le 11/03/2025

Fait à Landivisiau, le 11/03/2025

La Directrice Générale des Services,

Catherine THOMAS


HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@landivisiau.fr